

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 10 juillet 2023

ACCÈS AUX SOINS : Les urgences, c'est pas une évidence !

Les services d'urgences ont vocation à prendre en charge d'abord, et en priorité, les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate en terme des soins médicaux et de moyens. Alors que les hôpitaux font face à un afflux toujours plus important de patients, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, lance à la veille des vacances estivales, une campagne d'information et de sensibilisation sur le bon usage des urgences.

Avant les urgences : priorité au médecin traitant et appel du 15

Les services d'urgences ont vocation à prendre en charge d'abord, et en priorité, les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate en termes de soins médicaux et de moyens.

Les services d'urgences sauvent des vies chaque jour, soulagent de fortes douleurs, soignent des blessures graves et pratiquent des gestes d'experts. Ils sont au service de tous mais pour rester efficaces, ils doivent se concentrer sur les patients en réel état d'urgence.

À cet égard, afin de ne pas saturer les services d'urgences, voici les bons réflexes à avoir :

1) Appeler d'abord votre médecin traitant ou son remplaçant

En fonction de votre état de santé :

- il vous donnera les conseils médicaux nécessaires,
- il programmera une visite à domicile,
- en cas d'urgence, il vous dirigera vers un service d'urgence ou organisera l'intervention d'une équipe adaptée.

Si votre médecin traitant n'est pas joignable, vous pouvez aussi demander **conseil à votre pharmacien**.

2) Trouver un lieu de consultation sans rendez-vous depuis le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

- En cliquant sur le lien suivant : [Médecine de garde et soins urgents](#)
- Une carte interactive répertoriant les lieux de soins est disponible. Évolutive, elle sera complétée et intégrera de nouveaux lieux de consultation.

3) Appeler le 15 avant de vous rendre aux urgences

Les Centres 15 composés de médecins hospitaliers, libéraux et d'auxiliaires de régulation assurent une écoute médicale téléphonique permanente et un rôle de régulation. **L'objectif est d'apporter une réponse 24h/24 et 7j/7 à toute demande de soins urgents ou**



non programmés. En fonction de la situation, ils déterminent et déclenchent dans les plus brefs délais la réponse la plus adaptée* :

- un conseil médical,
- une orientation vers des lieux de consultation comme les maisons médicales de garde,
- une orientation vers une structure d'urgence .

Pour rappel, les personnes sourdes ou malentendantes doivent contacter le 114.

** Des médecins de garde sont répartis par secteurs géographiques. L'appel au 15 vous permettra d'obtenir un créneau de consultation, en fonction de votre secteur géographique.*

Retrouvez toutes les informations sur le site internet :

[Les urgences, c'est pas une évidence ! | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)

[Médecine de garde et soins urgents | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)

[La permanence des soins ambulatoires | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)

[Le Service d'accès aux soins \(SAS\) | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03